



Communiqué de presse
8 octobre 2021

Energie - Alerte aux consommateurs

Insécurité tarifaire et contractuelle chez les opérateurs alternatifs Notre recommandation, passez au tarif réglementé de l'électricité

L'Europe traverse une grave crise énergétique. « *Le secteur de l'énergie vit ce que le monde de la finance a vécu en 2008, un véritable krach* » constate Jean-Yves Mano, président de la CLCV. Une crise qui installe un climat d'insécurité contractuelle et tarifaire pour les consommateurs ayant choisi un opérateur alternatif : hausses de prix et fins de contrats brutales.

Leclerc est sorti du marché de l'électricité. Mega Energie ainsi que Cdiscount Energie et Vattenfall (ce dernier pour le gaz) ont fermé toute nouvelle souscription. Plusieurs opérateurs (Mint Energie et Mega Energie) ont déjà augmenté leurs prix de façon très importante et d'autres s'appêtent à le faire dès début novembre. Nous sommes choqués d'apprendre que certains d'entre eux informent leurs clients de ces hausses par le simple envoi d'un courrier électronique. Ce procédé, qui peut s'entendre pour une évolution contractuelle ou tarifaire bénigne, n'est pas acceptable quand on procède à une augmentation tarifaire qui entraîne une hausse sur la facture de plusieurs centaines d'euros par an.

Face aux hausses tarifaires et aux modifications contractuelles laissant planer une véritable inquiétude quant à l'évolution des offres et la sécurité des consommateurs ayant souscrit une offre alternative, **la CLCV recommande aux consommateurs d'être très vigilants sur les informations reçues, notamment par courrier électronique, car il peut survenir à tout moment des hausses importantes.**

Aujourd'hui, dans un contexte chahuté la sécurité, c'est le tarif réglementé de l'électricité

Si dans le domaine du gaz le retour au tarif réglementé n'est plus possible, le consommateur peut toujours souscrire une offre au tarif réglementé pour l'électricité qui procure plus de sécurité tarifaire. **Dans cette période de très forte incertitude, pour les consommateurs qui recherchent avant tout la sécurité et la tranquillité, la CLCV recommande de souscrire une offre au tarif réglementé de l'électricité.**